CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 22 JUIN 2023

Objet : Fixation des tarifs pour la mise à disposition de salles de l'Hôtel de Communauté

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch est régulièrement sollicitée par des entreprises et associations du territoire qui souhaitent utiliser les salles de l'Hôtel de Communauté pour y organiser des réunions, ne disposant pas elles-mêmes de salles suffisamment grandes pour accueillir l'ensemble des participants.

Afin de répondre favorablement à ces demandes tout en respectant la législation en vigueur, il est nécessaire de fixer les tarifs applicables à ces mises à dispositions.

Il est ainsi proposé d'appliquer la tarification suivante :

Salle	Entreprises		Associations	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
Commissions	50,00 €	80,00 €	25,00 €	50,00 €
Conseil	50,00 €	80,00 €	25,00 €	50,00 €
Chapelle	50,00 €	80,00 €	25,00 €	50,00 €
Associations	50,00 €	80,00 €	Gratuit	Gratuit
Espace de convivialité*	15,00 €	15,00 €	Gratuit	Gratuit

* L'espace de convivialité ne sera mis à disposition qu'en complément d'une salle de réunion.

La demi-journée s'entend de 8h30 à 12h00 ou de 13h30 à 17h00 et la journée s'entend de 8h30 à 17h00, du lundi au vendredi. Toute demande de mise à disposition en dehors de ces horaires verra s'appliquer une majoration de 15,00 € du tarif ci-dessus (par demi-journée ou par journée). Aucune mise à disposition ne pourra être consentie le week-end ou les jours fériés.

Les conditions générales de mise à disposition des salles sont présentées en annexe à la présente délibération.

Toute mise à disposition de ces salles sollicitée dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'agglomération, faisant l'objet d'une convention spécifique, ou d'une action entrant dans le champ d'application d'une compétence communautaire sera consentie à titre gratuit.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, les membres du Conseil de communauté sont appelés à :

FIXER les tarifs applicables à la mise à disposition des salles de l'Hôtel de Communauté comme suit *(y compris le chauffage, l'eau, l'électricité et l'entretien des locaux)* :

Salle	Entreprises		Associations	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
Commissions	50,00 €	80,00 €	25,00 €	50,00 €
Conseil	50,00 €	80,00 €	25,00 €	50,00 €
Chapelle	50,00 €	80,00 €	25,00 €	50,00 €
Associations	50,00 €	80,00 €	Gratuit	Gratuit
Espace de convivialité	15,00 €	15,00 €	Gratuit	Gratuit

FIXER les plages de mise à disposition de la manière suivante :

- la demi-journée matin : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ;
- la demi-journée après-midi : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 ;
- la journée : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Aucune mise à disposition ne pourra être consentie les week-end ou jours fériés.

Toute demande de mise à disposition en dehors de ces créneaux fera l'objet d'une majoration forfaitaire de 15,00 € applicable aux tarifs présentés ci-dessus ;

APPROUVER les conditions générales de mise à disposition telles que présentées en annexe à la présente délibération ;

DECIDER de l'application des présentes dispositions pour toute mise à disposition effective à compter du 1er septembre 2023 ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les conventions de mise à disposition consenties en application de la présente délibération et toutes les pièces afférentes à ce dossier.